



## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1 : IDENTIFICATION

**PRODUIT :** Panneau particules (collé au phénol-formaldéhyde)  
Brut et laminé

**NOM DU PRODUIT :** Tous les produits de particules incluant  
Nu Green

**MANUFACTURIER :** Uniboard Canada Inc.

**ADRESSE :** 2540, boulevard Daniel-Johnson, bureau 500  
Laval Québec – H7T 2 S3

**TÉLÉPHONE :** (514) 682-5240

**TÉLÉCOPIEUR :** (514) 682-6630

**DATE PRÉPARÉE/RÉVISÉE :** 2007-02-27

### SECTION 2 : INGRÉDIENTS DANGEREUX

Dans certaines conditions, les panneaux particules bruts ou laminés peuvent émettre des produits chimiques ou dérivés qui pourraient être dangereux pour la santé. Une poussière de bois peut se développer en usinant différents produits de bois.

Composé Chimique	(CAS 1)	ACGIH TLV	OSHA PEL
Formaldéhyde	50-00-0	Plafond 0.3 ppm	TWA 0.75 ppm STEL 2.0 ppm
Poussière de bois	N/A	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> (résineux) STEL 10 mg/m <sup>3</sup> (résineux) STEL 1 mg/m <sup>3</sup> (hêtre et chêne)	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> (sauf thuya géant) STEL 10 mg/m <sup>3</sup> (sauf thuya géant) STEL 2.5 mg/m <sup>3</sup> (thuya géant)

### SECTION 3 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

<b>DESCRIPTION</b>	Panneau composite constitué principalement de particules de bois collées à l'aide d'une résine phénol-formaldéhyde.
<b>POINT D'ÉBULLITION (°C)</b>	N/A
<b>DENSITÉ (eau=1)</b>	Variable mais généralement inférieure à 1.
<b>PRESSION DE VAPEUR (mm Hg)</b>	N/A
<b>APPARENCE ET ODEUR</b>	Brun rougeâtre – aucune odeur
<b>POINT DE CONGÉLATION (°C)</b>	N/A
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (air=D)</b>	N/A
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU</b>	N/A
<b>TAUX D'ÉVAPORATION</b>	N/A

### SECTION 4 : RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

<b>POINT D'ÉCLAIR</b>	N/A
<b>AUTO-IGNITION</b>	218 à 246 ° C
<b>LIMITE D'IMFLAMMABILITÉ</b>	Formaldéhyde limite inférieure : 7%
<b>MÉTHODES D'EXTINCTION</b>	Formaldéhyde limite supérieure : 73%
<b>PROCÉDURES SPÉCIALES D'EXTINCTION</b>	Arroser à l'eau, CO <sub>2</sub> et sable
<b>FEU ET RISQUES D'EXPLOSION</b>	Les mesures pour combattre un feu de composés du bois sont bien connues.
	Non

### SECTION 5 : RÉACTIVITÉ

<b>STABILITÉ</b>	Stable
<b>CONDITIONS À ÉVITER</b>	Haute humidité et haute température.
<b>INCOMPATIBILITÉ (MATIÈRES À ÉVITER)</b>	Les oxydants forts, les acides forts et les huiles asséchantes.
<b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX</b>	La décomposition thermique et/ou thermo-oxydante peut produire des vapeurs et gaz toxiques irritants tels que monoxyde de carbone, cyanide d'hydrogène, aldéhydes, alcools et des traces d'acides organiques et de cétone.
<b>RISQUE DE POLYMÉRISATION</b>	Ne se produira pas.

## SECTION 6 : PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

### INDICES ET SYMPTOMES D'EXPOSITION :

#### 1. *FORMALDÉHYDE*

##### **EXPOSITION AIGUË**

Peut causer une irritation de la peau, des yeux et du système respiratoire. Peut provoquer une sensibilité chez les personnes sensibles.

##### **EXPOSITION CHRONIQUE**

Les rats exposés à des émissions de formaldéhyde de 14 ppm ont développé un cancer nasal. Des études épidémiologiques sur 26 000 travailleurs par la National Cancer Institute (NCI) démontrent peu d'évidences confirmant un lien entre le formaldéhyde et le cancer. L'Environmental Protection Agency (EPA) classe le formaldéhyde comme B-1 : Probablement cancérigène pour les humains. Le formaldéhyde est identifié par le International Agency for Research on Cancer (IARC) et le National Toxicology Program (NTP) comme Groupe 2A- probablement cancérigène pour les humains.

#### 2. *POUSSIÈRE DE BOIS*

##### **EXPOSITION AIGUË**

**Épiderme** : Peut causer une irritation et une sensibilisation. Des dermatites ont été rapportées chez l'humain dépendant des espèces de bois.

**Yeux** : Peut causer une irritation au niveau oculaire. Des conjonctivites ont été rapportées chez l'humain dépendant de la nature et des sources de poussières de bois.

**Système respiratoire** : L'inhalation de poussière de bois peut irriter les voies respiratoires en causant : dessèchement des muqueuses, éternuements, toux irritante et expectorations. Peut causer des difficultés respiratoires telles que les bronchites, des écoulements nasaux et des obstructions des voies respiratoires (mucus). Peut sensibiliser le système respiratoire et causer de l'asthme.

## **EXPOSITION CHRONIQUE**

Une exposition répétée à la poussière de bois peut causer des symptômes de type asthmatique. Une exposition répétée à certaines espèces de poussière de bois peut déclencher chez certains travailleurs l'apparition des réponses allergiques.

Irritation des voies respiratoires, de la peau et des yeux.

Sensibilisation de la peau et du système respiratoire.

**Cancérogénicité :** la poussière de bois est classée par l'Agence Internationale de recherche sur le cancer (IARC) comme Groupe 1 : cancérigène chez l'humain (voies nasales). Des carcinomes des voies nasales ont été rapportés chez certains travailleurs de l'industrie du meuble et une augmentation de la maladie de Hodgkin a été rapportée chez des travailleurs d'autres secteurs de la transformation du bois, plus particulièrement dans les usines de sciage.

**Mutagénicité :** une exposition à la poussière de bois peut causer des transformations des cellules épithéliales des cavités nasales.

## **CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS :**

Problèmes respiratoires ou allergies.

**INHALATION :** Transporter la personne à l'extérieur. Si l'irritation persiste et la respiration devient difficile ou une éruption de la peau apparaît, demander l'avis d'un médecin.

**YEUX :** Transporter la personne à l'extérieur, rincer les yeux à l'eau pour éliminer les poussières de bois. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**ÉPIDERME :** Transporter la personne à l'extérieur. Laver la peau avec un savon doux ou rincer abondamment les régions touchées. Si une irritation persiste ou une éruption cutanée apparaît, demander l'avis d'un médecin avant de retourner dans un endroit où il y a présence de poussière de bois.

## **SECTION 7 : DÉVERSEMENT/FUITE MANUTENTION**

### **PRÉCAUTIONS POUR L'ENTREPOSAGE ET LA MANUTENTION :**

Assurer une ventilation adéquate pour éviter des concentrations de poussières qui pourraient être plus élevées que les limites fixées à la section 2.

### **MESURES À PRENDRE POUR DÉVERSEMENTS OU FUTES :**

Voir plus haut pour formaldéhyde.

Balayer ou aspirer les déversements de poussière de bois pour récupération ou disposition; éviter de créer des environnements poussiéreux.

### **MODES DE DISPOSITION :**

Incinérer ou disposer par enfouissement conformément avec la législation locale, provinciale, fédérale ou d'état.

## **SECTION 8 : INFORMATION SUR LA PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE**

### **PROTECTION RESPIRATOIRE :**

Éviter l'exposition prolongée ou répétée à la poussière de bois dans l'air.

Utiliser des appareils protecteurs approuvés par la National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) spécialement conçus pour l'exposition aux poussières de bois. Des appareils respiratoires sont nécessaires si les contaminants excèdent les « American Conference of Governmental Industrial Hygienists – Threshold Limit Value » (ACGIH –TLV).

### **VENTILATION :**

#### **ÉVACUATION LOCALE**

Aspirer la poussière de bois au cours des opérations de ponçage, découpage et usinage.

#### **MÉCANIQUE**

Une bonne ventilation est nécessaire pour maintenir les concentrations de formaldéhyde et de poussières de bois inférieures aux ACGIH-TLV.

